

ACP UNIFLAT  
RUE DE THEUX, 140  
1040 BRUXELLES  
BCE 0887.363.027

## PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE

L'an deux mille vingt trois, les propriétaires de l'Association des Copropriétaires de la Résidence UNIFLAT se sont réunis en assemblée générale en les bureaux du syndic.

### *0 résolution : Constitution du bureau et vérification du quorum*

L'assemblée générale est valable constituée s'agissant de la deuxième séance. Ensuite, l'assemblée passe à l'ordre du jour repris dans la convocation. Après délibérations, l'assemblée prend les décisions suivantes :

### *1<sup>ère</sup> résolution : Rapport du conseil de copropriété et du syndic sur l'année écoulé.*

Le syndic fait rapport en séance .

Le syndic demandera des devis pour le placement des panneaux photovoltaïques pour la prochaine assemblée générale.

### *2<sup>ème</sup> résolution : Contrat des fournisseurs*

#### a) Évaluation des contrats (point d'information)

La liste de fournisseurs et des contrats est en annexe de la convocation.

#### b) Validation des fournisseurs de la copropriété - (point de décision - majorité absolue)

Nous vous proposons de valider la liste des fournisseurs de la copropriété disponible en annexe.

Les fournisseurs de la copropriété sont approuvés à l'unanimité.

### *3<sup>ème</sup> résolution : Comptes de la copropriété*

#### a) Rapport du vérificateur aux comptes - (point d'information)

Les comptes sont vérifiés par de buisseret, commissaire aux comptes. Les comptes ont été trouvés corrects.

Tél: 02 / 242.89.86 Fax: 02 / 241.32.55

I.P.I n° 501528 - Numéro d'entreprise: 0894 523 013

Assurance professionnelle: FORTIS 03 / 99.525.489 / 01 - Compte bancaire: 001 - 5423024 - 24

- b) Approbation des comptes clôturés au 31/12/2022 - (point de décision - majorité absolue)

Les comptes de la copropriété sont approuvés à l'unanimité.

- c) Augmentation des fonds de roulement si nécessité.

Le fonds de roulement est suffisant.

- d) Détermination des fonds de réserve Actuellement 0€ sont appelés au profit du fonds de réserve, en 4 trimestres.

L'assemblée générale décide à l'unanimité d'appeler 20 000€/an les appels au profit du fonds de réserve en 4 appels.

- e) Assainissement du bilan si nécessité

Nous vous proposons de donner mandat au vérificateur aux comptes pour nettoyer le bilan des vieux postes. Les écritures se feront au niveau des charges. Les postes bilantaires seront affectés au fonds de réserve.

Les propriétaires valident à l'unanimité cette proposition

- f) Présentation des budgets

Nous vous présentons les budgets disponibles en annexe de la convocation.

Les propriétaires ont pris connaissance de ces informations.

- g) Approbation du budget

Nous vous proposons d'approuver le budget disponible en annexe

Les budgets sont acceptés à l'unanimité.

#### ***4<sup>ème</sup> résolution : Décharge à donner***

---

- a) Décharges à donner aux membres du conseil de copropriété

L'assemblée générale donne à l'unanimité des décharges aux membres du conseil de copropriété.

- b) Décharges à donner au commissaire aux comptes

L'assemblée générale donne à l'unanimité des décharges au vérificateur aux comptes.

- c) Décharges à donner au syndic.

L'assemblée générale donne à l'unanimité des décharges au syndic.

**5<sup>ème</sup> résolution : Reconduction statutaire et mandat**

---

- a) Reconduction du conseil de copropriété Nous vous proposons de reconduire le conseil de copropriété :

Président : Monsieur Jourdain

Assesseurs : Madame Petre et Monsieur Iannetta

L'assemblée générale accepte à l'unanimité cette proposition

- b) Reconduction du commissaire aux comptes

Nous vous proposons de reconduire le commissaire aux comptes : Monsieur de Buisseret.

L'assemblée générale accepte à l'unanimité cette proposition

- c) Reconduction du syndic

Nous vous proposons de reconduire le syndic : SG IMMO.

L'assemblée générale accepte à l'unanimité cette proposition

**6<sup>ème</sup> résolution : Travaux à prévoir**

- a) Remplacement des boîtes aux lettres  
Actuellement ce point est en suspens.

- b) Remplacement des châssis

Monsieur Jourdain demandera un devis pour le remplacement des l'ensemble des châssis. Le syndic transmettra la devis pour information aux propriétaires qui le souhaitent.

- c) Façade avant

L'assemblée générale décide à l'unanimité de demander 3 offres à des architectes pour refaire la façade avant et arrière avec isolation. Le conseil de copropriété est mandaté pour le choix de l'architecte afin de faire l'élaboration du cahier des charges et la soumission aux entreprises. Les offres seront présentées à la prochaine assemblée générale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15h00

Après lecture les propriétaires signent avec nous.

Toute remarque relative au présent procès-verbal doit être faite conformément à la loi.

Bruxelles, le 19 06 2023

A handwritten signature in black ink, consisting of stylized, cursive letters that appear to be 'M' and 'S'.